



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 JUILLET 2019

OBJET: ADOPTION DES TARIFS ET DURÉES DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES

RAPPORTEUR: Dominique CABROL

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 26 juin 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 12

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rudi LECAT

PRESENTS: Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU, MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Maurice GONNARD, Christian MAFFRE, Pascal BERTRAND, Eric DAVIAUD, Rudi LECAT, Jean-Paul PLAISANTIN.

ABSENTS EXCUSÉS: Margaux SOYEUX, Marion BONNERAT

DEPÔTS DE POUVOIRS:

Vu l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières,

Vu l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concessions,

Vu l'article 2223-15 relatif à la tarification des concessions,

Vu le règlement du cimetière,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- fixer la durée des concessions funéraires à 15 ans ou 30 ans
- réviser les tarifs des concessions funéraires à compter du 1^{er} septembre 2019 tels que ci-après :

Désignation	Tarif
Concession de terrain (durée 15 ans)	100 € / m²
Concession de terrain (durée 30 ans)	200 € / m²
Case columbarium (durée 15 ans)	150 €
Case columbarium (durée 30 ans)	300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide que la durée des concessions funéraires est fixée à 15 ans ou 30 ans
- approuve les tarifs des concessions funéraires selon le tableau ci-dessus
- Décide que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2019

Contre: 0 Pour: 12 Abstentions: 0 PREFECTURE DE L'ISERE 0 5 JUIL. 2019 SECTION COURRIER Nº5



Pour extrait conforme Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture et sa publication ou notification le 3 juillet 2019 Le Maire,